



## aidez-moi svp... Droit de passage

Par **michix**, le **15/04/2010** à **21:31**

bonsoir,

JE viens d'acquiescer un terrain formant le lot n 46 d'un lotissement .  
je suis allé voir le service de l'urbanisme pour demandé des renseignements au sujet du  
permis de construire, et la catastrophe, il me dit que : " pour que j'accepte le permis de  
construire, il me faut une attestation de droit de passage de l'assemblée générale du  
lotissement".

Malheureusement l'assemblée générale du lotissement me refuse le droit de passage pour  
motif invoqué, je cite;" le lotissement n'a qu'un seul passage ( donc voie sans issue ) et a  
cause de l'insécurité qui en découle en cas d'incendie.

voilà mon problème, je ne sais quoi faire , aidez moi svp.

Merci.

Par **Christophe**, le **18/04/2010** à **14:30**

Il est impossible de vous répondre avec si peu d'éléments.

Par **Christophe**, le **18/04/2010** à **14:32**

Il est impossible de vous répondre avec si peu d'éléments.